Programme "Synergy" destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie: prorogation du programme jusqu'au 31 décembre 1998

1997/0251(CNS) - 02/10/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: proroger pour une durée d'un an la validité du programme destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie (programme SYNERGY). CONTENU: la Commission européenne présentera, d'ici la fin de l'année 1997, des propositions en vue de l'adoption définitive d'un nouveau programme qui ne pourra intervenir avant le premier semestre 1998. La présente proposition vise en conséquence à assurer la continuité des actions engagées par SYNERGY pour l'exercice 1998 en attendant leur insertion dans un nouveau programme. Le montant proposé est identique à celui de 1997 et conforme à l'avant-projet de budget 1998 présenté par la Commission.